



## **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE** **VENDREDI 7 DECEMBRE 2018**

### **MODIFICATION DE SECTORISATION DES COLLEGES DU DOUBS A LA RENTREE 2019**

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, la sectorisation des collèges publics est une compétence départementale.

L'article L.213-1 du Code de l'Éducation indique que « *le Conseil départemental arrête après avis du Conseil départemental de l'Éducation nationale, en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social, la localisation des établissements, leur capacité d'accueil, leur secteur de recrutement et le mode d'hébergement des élèves. Lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut-être partagé par plusieurs collèges publics situés dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité* ».

A ce titre, et dans un souci de coordination, le Département du Doubs a pris l'engagement auprès de l'Éducation Nationale de présenter les éventuels changements de sectorisation avant la campagne de préparation de la rentrée N+1 qui débute généralement en décembre de l'année N.

Conformément au Projet C@p 25, la sectorisation doit garantir une offre éducative équilibrée et adaptée aux besoins du territoire.

La projection des effectifs du collège « Edgar Faure » à Valdahon jusqu'en 2023 établie à partir du constat de la rentrée 2018 a confirmé une forte mise en tension capacitaire dans cet établissement pour les prochaines années.

Cette situation de sureffectifs par rapport aux capacités d'accueil ne peut pas être absorbée moyennant des adaptations raisonnables du bâti.

Par ailleurs, la Collectivité a été saisie par le maire de la commune de Froidevaux pour modifier la sectorisation de sa commune actuellement rattachée au collège « Olympe de Gouge » de Pont de Roide - site Saint Hyppolyte.

Le présent document a pour objet de vous présenter les démarches proposées en termes d'évolutions de sectorisation sur ces secteurs

## **I - Modification de la sectorisation du collège « Edgar Faure » de Valdahon à la rentrée 2019**

Les communes du secteur du collège « Edgar Faure » à Valdahon ont connu récemment un accroissement de population qui devrait se poursuivre dans les prochaines années en raison du développement économique de ce territoire.

Cette situation a pour conséquence une augmentation des effectifs de cet établissement.

Restructuré entre 2008 et 2010 pour une capacité nominale de 600 élèves (effectif accueillis en 2008 : 525 élèves)- capacité maximale 672 élèves hors dispositif particulier- et avec l'ouverture depuis à la demande de l'Education Nationale de 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), cet établissement se trouve donc en forte mise en tension capacitaire pour les prochaines années.

La projection des effectifs du collège « Edgar Faure » à Valdahon jusqu'en 2023 établie à partir du constat de la rentrée 2018 indique pour la rentrée 2022 une prévision de 806 élèves pour les classes ordinaires.

Cette situation de sureffectifs par rapport aux capacités d'accueil ne peut pas être absorbée moyennant des adaptations raisonnables du bâti.

Pour y répondre et compte tenu du fonctionnement actuel du collège avec un taux d'occupation des salles élevé et une organisation de la demi-pension à son plein régime (662 élèves), il convient donc d'en modifier la sectorisation en prenant à la fois en compte la situation géographique de ce territoire et les capacités d'accueil des collèges situés à proximité.

Ces établissements sont les collèges « Pierre Vernier » à Ornans, « Entre Deux Velles » à Saône et de « Louis Pergaud » à Pierrefontaine-les-Varans.

- L'accès pour les transports scolaires au collège d'Ornans depuis le plateau de Valdahon est complexe et les temps de transports seraient conséquents ; aussi cette solution n'a pas été retenue.
- Le collège de Saône (capacité d'accueil nominale 700 élèves /maximale 750 élèves) accueille à cette présente rentrée 738 élèves et les projections d'effectifs prévoient une diminution progressive des effectifs à compter de la rentrée 2019 (680 élèves en 2022)
- Le collège de Pierrefontaine-les-Varans (capacité nominale 220 élèves/maximale 300 élèves avec des aménagements de locaux) accueille à cette rentrée 172 élèves. Les projections jusqu'en 2022 indiquent un effectif global similaire à chaque rentrée.

C'est pourquoi, après concertation avec le Directeur académique des services de l'Education Nationale du Département du Doubs, mais également, avec les conseillers départementaux intéressés, les principaux des collèges concernés, les maires et les fédérations de parents, et dans un souci de continuité pédagogique, **il est proposé pour la rentrée 2019 les modifications de sectorisations suivantes :**

- **Modification de la sectorisation des communes de Flangebouche, Avoudrey et Longechaux en rattachant les élèves domiciliés dans ces communes, non plus au collège « Edgar Faure » à Valdahon mais au collège « Louis Pergaud » à Pierrefontaine-les-Varans,**

La commune de Flangebouche fait partie du RPI avec la commune de Loray qui est déjà scolarisée au collège de Pierrefontaine-les Varans. Les communes d'Avoudrey et Longechaux ont un groupe scolaire commun.

Et

- **Modification de la sectorisation de la commune de l'Hôpital du Grosbois en rattachant les élèves domiciliés dans cette commune, non plus au collège « Edgar Faure » à Valdahon mais au collège « Entre Deux Velles » à Saône.**

Le Département du Doubs va faire une demande à l'autorité académique pour diversifier l'offre pédagogique du collège de Pierrefontaine-les-Varans afin de le rendre autant attractif que le collège de Valdahon.

Ces mesures doivent permettre au collège de Valdahon d'avoir une marge relative susceptible d'accueillir d'éventuels élèves supplémentaires en raison du développement économique de ce territoire.

## **II – Modification de sectorisation du collège « Olympe de Gouges » de Pont-de-Roide – site St Hyppolite**

Par courrier en date du 12 septembre, le maire de la commune de Froidevaux, qui a rejoint en 2016 la communauté de communes Sancey-Belleherbe a demandé une modification de sectorisation de sa commune, ne souhaitant plus aller au collège de Pont-de Roide site Saint Hippolyte mais au collège de Sancey.

Son conseil municipal a délibéré en ce sens le 30 octobre dernier.

Cette mesure ne concerne que 1 à 2 élèves pour le niveau collège. Ces élèves sont scolarisés en primaire à l'école de Belleherbe, commune rattachée au collège de Sancey. La continuité pédagogique école-collège doit être privilégiée.

A savoir qu'à ce jour aucun enfant de Froidevaux n'est scolarisé au collège de St Hippolyte : un seul enfant au collège privé de Sancey et un autre au collège public de Sancey.

Pour ces raisons et du fait de l'absence de conséquence sur le collège site-St Hippolyte, **il est proposé pour la rentrée 2019 la modification de sectorisation suivante:**

- **Modification de la sectorisation de la commune de Froidevaux en rattachant les élèves domiciliés dans cette commune, non plus au collège « Olympe de Gouges » à Pont de Roide-site St Hippolyte mais au collège « Henri Fertet » à Sancey.**

### **Précisions sur ces modifications de sectorisation**

Les nouvelles sectorisations qui seront retenues ne s'appliqueront la première année que pour les élèves entrant en classe de 6<sup>ème</sup> et le glissement sur les quatre niveaux d'enseignement du collège se fera progressivement jusqu'en 2022.

En revanche, les élèves ayant commencé leur scolarité aux rentrées précédentes dans les collèges de l'ancien secteur demeureront dans ces établissements

La poursuite des transports scolaires existants et la mise en places des nouveaux circuits en application de ces nouvelles sectorisations seront demandées à la Région autorité compétente (seul le transport Flangebouche/ Pierrefontaine-les-Varans existe déjà).

*Pièces jointes :*

- *Projections des effectifs sectorisation Valdahon*
- *Carte du secteur de Valdahon*